

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE : UN GUIDE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU PAYS DE SARREBOURG

Aux habitantes et habitants du Pays de Sarrebourg
Madame, Monsieur,

En 2016 et 2017, vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres deux « *Lettres du SCoT* », relatives au schéma de cohérence territoriale, élaboré par le Pays de Sarrebourg. (Retrouvez ces documents sur le site Internet du Pays de Sarrebourg : www.pays-sarrebourg.com).

A travers ce schéma, les élus du Pays de Sarrebourg avec les acteurs socio-économiques et différents partenaires ont défini un projet de territoire proposant nos orientations en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

L'année 2018 a permis de poursuivre ces travaux et de finaliser les objectifs qui sont :

Pour un territoire rural diversifié, attractif pour ses habitants et propice à un développement économique et à l'emploi :

- Accueillir 3300 habitants supplémentaires pour atteindre 67 700 habitants d'ici 2035.
- Créer 5 500 logements en proposant une offre de logements diversifiés.
- Maintenir et renforcer les services à la population : commerces, services à la personne et aux entreprises, accès aux soins et à la santé, transports, équipements culturels et de loisirs, accès au numérique, lutte contre les nuisances.
- Favoriser le développement économique des entreprises en proposant des locaux et des espaces adaptés.

Pour un cadre de vie de qualité, prendre en compte dans les nouveaux projets d'aménagement :

- Une harmonie architecturale entre le patrimoine bâti existant et les nouvelles constructions en intégrant dans certains des espaces végétalisés ;
- Les caractéristiques paysagères : intégration du bâti par rapport aux grands paysages, préservation d'éléments comme les haies, les vergers, les alignements d'arbres, les ripisylves, les forêts et prairies, les arbres isolés et les bosquets ;
- Les zones inondables, les espaces agricoles, les espaces naturels : cours d'eau, étangs, forêts, zones humides,...

Le SCoT donne un cap pour deux objectifs essentiels : **réduire la consommation foncière et l'étalement urbain d'une part, concilier urbanisation et préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers d'autre part.**

Plusieurs mesures sont préconisées :

- Privilégier l'utilisation du potentiel existant pour la création de nouveaux logements ou celle d'activités économiques : construire dans le tissu urbain, rénover ou restaurer le bâti existant, construire de préférence dans les espaces vides appelés « dents creuses » présentes à l'intérieur du tissu urbain, réutiliser des friches ou des locaux vacants.
- Un certain nombre d'espaces agricoles, naturels et forestiers devront être protégés en interdisant ou limitant les nouvelles constructions.
- Protéger la population des risques et nuisances : inondations, coulées de boue, bruit, pollution lumineuse....

Participez vous aussi et donnez nous votre avis :

Par téléphone au 03 87 03 46 35 ou en nous écrivant :

- Adresse postale : Syndicat mixte du Pôle territorial du Pays de Sarrebourg – Salle des fêtes – Place du Marché – 57400 SARREBOURG
- Adresse mail : pays.de.sarrebourg@wanaddo.fr

Le Président du Pôle territorial du Pays de Sarrebourg
Camille ZIEGER